

éducation  
**Sud** 29

Dispensé de timbrage

Brest CTC

déposé le  
06/11/2013

SUD éducation

2, rue Amiral Nielly  
29200 Brest

P

PRESSE

DISTRIBUÉE

LA POSTE

**Solidaires**

novembre 2013 n° 127

**Brest** 2 Rue Amiral Nielly 02.98.05.12.93 **Quimper** 33 Av.de la Libération, 02.98.53.04.16, sud.education29@laposte.net  
**Permanences Quimper** jeudi et vendredi ap midi **Brest** mardi et jeudi site : <http://sudeducation29.infini.fr/>

# Réforme des rythmes

## Ni statu quo, ni décret Peillon

### *En grève jeudi 14 nov.*

Dès le début, nous avons critiqué dans le décret des rythmes son découpage en neuf demi-journées sans toucher au calendrier annuel : pour les enfants autant (voire plus) de temps à l'école, pour les enseignants plus de présence, plus de la fatigue. Nous avons très tôt compris que ce découpage n'apporterait que des difficultés et qu'il fallait viser cinq journées équilibrées pour répartir correctement les temps d'enseignement et d'activités périscolaires et ainsi conserver pour les enfants équilibre et régularité, sans se limiter à penser en temps hebdomadaire, mais en temps annuel.

#### ***Danger à tous les étages***

Nous avons senti aussi les dangers que peuvent représenter les temps d'activités périscolaires, si l'on n'est pas exigeants ce qu'ils doivent être, en contenu et en qualité ; une exigence qui doit couvrir aussi les statuts et les compétences des personnels, ainsi qu'un financement pérenne et équitable pour que dans chaque commune du territoire soit garantie des TAP de qualité et gratuites.

Mais le plus souvent, les communes ont rempli les 45 minutes disponibles sans les penser, avec les moyens humains disponibles. Le contenu des temps d'activités périscolaires (TAP) dépend donc

surtout de l'existant sur le territoire. Lorsque les communes ne proposaient rien ou presque rien hors de l'école, elles ne proposent toujours rien ou presque rien et se limitent à assurer la garderie. Seules les communes déjà investies dans le hors scolaire ont pu proposer des activités culturelles. Au final, on peut sans peine prévoir que les inégalités territoriales, culturelles et sociales vont s'en trouver amplifiées.

L'idée que les enseignants aient un temps de travail déconnecté du temps d'enseignement et de celui de l'élève aurait pu également impulser des projets construits avec les autres acteurs éducatifs... mais le maintien du cadre juridique des obligations et du temps de service des enseignants et le choix du contenu proposé aux enseignants pour ce temps d'activité pédagogique complémentaire (APC) balaièrent tout optimisme. Une heure d'activité pédagogique remplace les deux heures dévolues à l'aide personnalisée (AP), mais elle peut être toujours utilisée pour le soutien aux élèves en difficulté ou pour l'aide au travail personnel (les devoirs pour beaucoup). Certes, il reste la possibilité au conseil des maîtres de proposer une activité en lien ou non avec le projet éducatif du territoire (PEdT), mais sans une volonté parti-

culière de l'équipe enseignante, l'APC peut rester une AP réduite d'une heure.

### **Une généralisation à marche forcée**

On pouvait espérer que grâce aux premières expériences, aux remontées des comités de suivi, on réajusterait, on améliorerait, on briserait le carcan des demi-journées et que le décret évoluerait pour les années suivantes, en s'enrichissant des expériences. Mais rien, bien au contraire, car sans attendre, les futurs projets doivent se rédiger dans l'urgence. Face aux dysfonctionnements évidents, le ministre ne change rien ; pire, il accuse les contestataires de "prendre les enfants en otage". Alors que les rythmes des enfants, alibi choisit par le ministre lui-même pour sa réformatte, ne sont aucunement pris en compte ! Peillon et les media mêlent sans distinction les oppositions constructives, qui réclament une réforme plus ambitieuse (dont nous sommes) aux partisans du statu quo de la semaine de 4 jours, UMP compris.

### **Le bal des hypocrites**

L'UMP oublie sa responsabilité dans la mise en place de la semaine de quatre jours, dans le seul

but de liquider les RASED (oubliés par Peillon, aussi) et de faire des économies. Ce qui n'empêche pas Darcos (il ne manque pas d'air !) de soutenir Peillon aujourd'hui !

L'enfant, son éducation et son avenir sont bien loin des préoccupations électoralistes et des visées politiciennes à court terme remplacent sans états d'âme la pensée politique et ses projets.

Doit-on se contenter d'une réformatte bancale des rythmes et d'une refondation minimaliste, sans ambition et sans moyens, après 5 ans de barbarie sarkoziste, sous prétexte que c'est toujours mieux avec Hollande que ce ne l'était avant, ou que ça le sera après en cas d'alternance ? Evidemment non. SUD Education attend le changement, radical, maintenant et vite.

### **Tou.te.s en grève jeudi 14 novembre !**

Les modalités de manifestation ne sont pas encore connues à l'heure du bouclage de ce journal. Elles seront décidées par l'intersyndicale de mardi 5 nov et vous seront communiquées par mail ainsi que sur notre site internet.

## **Graves dangers sur le consentement à l'impôt**

Le débat fait rage sur la fiscalité : après plusieurs vagues de hausses importantes mais aussi devant certains reculs (devant le mouvement des « pigeons » en matière de taxation des plus values ou devant le Medef s'agissant du projet de taxation de l'excédent brut d'exploitation par exemple), chaque projet fiscal soulève des protestations. Il en va ainsi du durcissement possible de la fiscalité de l'épargne qui est contesté tandis que l'écotaxe provoque des mouvements de protestation «durs».

### **Une fiscalité injuste et complexe**

Dans un cas comme dans l'autre, nombreux sont ceux qui invoquent le «ras-le-bol fiscal» de la population pour réclamer l'abandon de certains projets fiscaux spécifiques qui les touchent. On rappellera que le «ras le bol fiscal» est profond et ancien : il procède tout à la fois du constat d'une fiscalité injuste, complexe et instable, de la mise en oeuvre de mesures peu lisibles dans un contexte fiscal déséquilibré, de la baisse du pouvoir d'achat due à la stagnation des salaires et de la hausse du coût de la vie et de l'absence de mise en oeuvre d'une réforme fiscale globale qui rendrait la fiscalité plus juste, plus simple et plus stable.

### **Des mouvements instrumentalisés**

Au-delà des projets gouvernementaux eux-mêmes, parfois discutables, il est inquiétant de voir que ce «ras-le-bol fiscal» est de plus en plus instrumentalisé par des catégories d'intérêts particuliers qui n'ont qu'un lointain rapport avec l'intérêt général.

● Le mouvement de pigeons ne demandait pas de réforme fiscale globale, il voulait être exempté d'un relèvement de l'effort fiscal.

● Il en va de même du Medef, qui conteste souvent par principe l'imposition des sociétés.

● Il en va également de la réaction des épargnants qui veulent avant tout préserver des avantages fiscaux sur la base d'arguments parfois hasardeux : on ne peut invoquer le fait que l'épargne est le fruit du travail et laisser penser que tous les français seraient concernés par un durcissement des règles en matière d'assurance vie. En effet, l'épargne est parfois héritée et est alimentée par d'autres revenus (comme ceux du patrimoine) d'une part, et elle est très mal répartie d'autre part : sur plus de 60 millions de français, un peu plus de 25 millions ont souscrit un contrat

d'assurance vie et parmi eux, 10% détiennent la moitié des encours.

### **Intérêts particuliers contre intérêt général**

Dans ces conditions, la répartition de la charge fiscale ne peut qu'être un peu plus déséquilibrée, et ce au détriment de l'immense majorité des ménages qui ne peut s'organiser pour faire valoir ses « intérêts » ou, tout simplement, l'intérêt général. De telles réactions procèdent d'un abus de position dominante, elles sont dangereuses car elles accroissent le déséquilibre face à l'impôt sur la base d'un chantage économique. Ce faisant, elles alimentent le ras le bol fiscal et social.

De son côté, le gouvernement a oublié que l'aspiration à plus de justice fiscale et sociale est présente et que les mesures prises sont soit trop complexes et illisibles soit trop injustes pour répondre positivement à cette aspiration. Le danger est réel : le consentement à l'impôt, pilier de la démocratie, s'affaiblit.

**Plus que jamais, une réforme fiscale d'ampleur est urgente à mener ; elle doit rendre la fiscalité juste, simple et stable.**